

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/KOR/138/Add.2
29 janvier 2007

(07-0395)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 23 janvier 2007, est distribuée à la demande de la délégation de la République de Corée.

Révision des prescriptions sanitaires concernant les matériaux d'emballage en bois pour les marchandises importées

Le Service national de la quarantaine phytosanitaire (NPQS) du Ministère de l'agriculture et des forêts de la République de Corée a révisé comme suit les prescriptions sanitaires concernant les matériaux d'emballage en bois pour les marchandises importées:

Les matériaux d'emballage en bois entrant en République de Corée devraient être traités et certifiés conformément aux dispositions de la NIMP n° 15 révisée (2006).

Ces prescriptions sont applicables aux marchandises importées à compter du 7 décembre 2006.
